

NOTE D'INFORMATION POUR LES DÉCISIONNAIRES



GOUVERNANCE FONCIÈRE, RESSOURCES NATURELLES ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LA RÉGION ARABE

*GARANTIR LES DROITS FONCIERS ET DE PROPRIÉTÉ
POUR TOUTES ET TOUS*

GOVERNANCE FONCIÈRE, RESSOURCES NATURELLES ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LA RÉGION ARABE

Copyright © Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), 2025

La présente publication peut être reproduite en totalité ou en partie, sous quelque forme que ce soit, à des fins éducatives ou non lucratives, sans autorisation spéciale du détenteur des droits d'auteur, à condition de la citer comme source. Elle ne peut être utilisée à des fins de revente ou à toute autre fin commerciale sans l'autorisation préalable par écrit du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
P.O. Box 30030, Nairobi 00100, Kenya
Tél. : +254 20 762 3120
Fax : +254 20 762 3477
www.unhabitat.org

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Les appellations employées dans la présente note d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones mentionnés, ou de leurs autorités, ou au tracé de leurs frontières ou limites, ni quant à leur système économique ou degré de développement. Les analyses et recommandations présentées ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ou de son Conseil exécutif.

REMERCIEMENTS

Gestion de projet : Ombretta Tempra

Rédaction : Mona Khechen (rédactrice principale) et Petra Samaha (contributeurice).

Révision : Clarissa Augustinus, Fathi Egal, Sina Schlimmer, Ombretta Tempra et Willi Zimmermann.

Expertes et experts consultés : Samla Al Sayyad, Habib Ayebe, Louisa Jansen, Marcos Montorio, Martha Mundy, Roland Riachi et Rami Zurayk.

Participant(e)s aux réunions d'expert(e)s : Myriam Ababsa, Salah Abukashawa, Max Ajl, Clarissa Augustinus, Mariam Al Jaajaa, Laila Annouri, Soumaya Ayadi Maasri, Dawn Chatty, Ali Daoudi, Ahmad El Atrash, Said Fagouri, Fiona Flintan, Fernando Garcia, Mona Harb, Heba Allah Khalil, Khalid Khawaldeh, Raji Maasri, Giuliano Martiniello, Annalisa Mauro, Rabie Wahba, Willi Zimmermann et Rami Zurayk.

Appui administratif : Rania Abi Habib, El Habib Benmokhtar, Nicolo' Bedino, Heba Fekry, Maryanne Mwangi et Eleonora Francesca Serpi.

Contrôle de la rédaction : Olu Sarr et Wycliffe Omany.

Mise en page : Content Khana for Marketing & PR Services.

Photo de couverture : ONU-Habitat Yémen.

Partenaires stratégiques : Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement, Agence suédoise de coopération internationale au développement et Direction du développement et de la coopération de la Confédération suisse.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter la version intégrale du rapport d'ONU-Habitat, du Réseau mondial des instruments fonciers (Réseau GLTN) et du Centre libanais des études politiques intitulé « Land governance, natural resources, and climate change in the Arab region » (Gouvernance foncière, ressources naturelles et changements climatiques dans la région arabe). Ce rapport peut être téléchargé sur les sites www.gltn.net, www.arablandinitiative.gltn.net et www.unhabitat.org.

EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LA RÉGION ARABE

Dans la région arabe, les changements climatiques se manifestent de diverses manières : hausse des températures, précipitations faibles ou irrégulières et allongement de la saison sèche, élévation du niveau de la mer, multiplication et intensification des événements météorologiques extrêmes et des risques naturels. Ces phénomènes naturels ont des effets différents selon les types de terres. Ainsi, les terres agricoles sont affectées par un ensemble de facteurs climatiques : variabilité pluviométrique et accroissement des épisodes de sécheresse, élévation du niveau de la mer, hausse des températures, inondations, érosion, dégradation des sols, etc. Les aléas climatiques portent également atteinte aux terres pastorales et de parcours (sécheresses, inondations ou blizzards, par exemple). Enfin, les oasis situées en zone hyperaride souffrent du manque d'eau et de la salinisation des sols. Les forêts et les terres boisées sont vulnérables aux sécheresses et aux vagues de chaleur (avec un risque accru du fait de l'allongement de la saison sèche).

Viennent s'ajouter à ces problèmes des déclencheurs humains liés à une gestion non durable. On peut notamment citer le surpâturage en zone rurale, l'agriculture industrielle et ses monocultures, l'urbanisation sauvage et non planifiée, la marchandisation et la privatisation effrénées des ressources foncières, ou l'essor des marchés fonciers et de la spéculation sur les terres. Résultat : une dégradation des propriétés des sols, une perte de biodiversité et un recul de la végétation forestière, de la faune et des insectes indigènes.

Les effets combinés des facteurs climatiques, physiographiques et humains entraînent plusieurs phénomènes régionaux étroitement liés à la dégradation des terres. Il s'agit principalement de l'érosion des sols, de leur salinisation et de l'érosion hydrique et éolienne. À l'heure actuelle, environ 73 % des terres de la région arabe sont touchées par la dégradation et une perte de biodiversité, et ce taux atteindrait 92 % dans les zones hyperarides caractérisées par un manque de ressources en eau et de terres fertiles. Cette estimation inclut quelque 130 millions d'hectares de pâturages extensifs dégradés¹.

Comme dans d'autres régions, les répercussions des interactions de ces différents facteurs posent des risques majeurs, qu'il s'agisse de la réduction des moyens de subsistance, de l'accroissement de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire, des déplacements forcés, des risques sanitaires et des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles et à leur contrôle, ou de l'exacerbation des inégalités et des injustices existantes.

Cette situation augmente également le risque de conflits, de déplacements forcés et d'amplification des flux migratoires. Selon la Banque mondiale, 10 % à 20 % des populations qui quittent les campagnes au profit des villes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord le feraient pour des raisons climatiques². Les répercussions sur les populations créent ou exacerbent les rivalités pour l'accès aux ressources disponibles, leur utilisation et leur contrôle, en particulier les terres agricoles productives, les pâturages et l'eau.

1 Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (2016). Land Degradation Neutrality in the Arab Region – Preparing for SDG Implementation.

2 Banque mondiale (2014). Climate Change and Migration. Evidence from the Middle East and North Africa.



Source: UN-Habitat (2022)

DÉGRADATION DES TERRES

L'interconnexion des activités humaines liées à la gouvernance foncière est un facteur déterminant de la dégradation des terres dans la région arabe, problème qui est aggravé par les changements climatiques. Dans les zones pastorales, le surpâturage dû à la surcharge des parcours réduit la diversité des espèces végétales ainsi que la capacité de charge des terres. Les nouveaux modes de transhumance consistant à transporter les animaux par camion vers les zones fertiles accélèrent la détérioration du couvert végétal en raison de l'arrivée massive de troupeaux pour une courte durée de pâturage. Le défrichement à grande échelle de terres agricoles pour la pratique de monocultures mécanisées se traduit par des déforestations. Le recours à des techniques agricoles et à des modes d'exploitation inappropriés augmente la pression sur les pâturages disponibles, accélérant leur dégradation et menaçant les moyens de subsistance des communautés pastorales dans de nombreux territoires de la région.

La croissance urbaine non réglementée, l'imperméabilisation des sols, les décharges à ciel ouvert, la déforestation et les changements d'affectation des terres sont également des

facteurs clés de la dégradation des terres dans la région, avec des conséquences négatives sur les systèmes agraires et les moyens de subsistance. La baisse de la productivité agricole des terres et la disparition des pâturages collectifs accélèrent la dégradation des forêts. Les pertes par infiltration et la mauvaise gestion de l'eau grèvent la productivité des terres agricoles, notamment dans les zones agroécologiques (cultures pluviales). Toute mauvaise décision ou intervention concernant l'aménagement du territoire aggrave les problèmes de dégradation des terres.

Au cours des 20 dernières années, les pays arabes ont pris des mesures concrètes à plus ou moins grande échelle et avec différentes orientations thématiques pour prévenir et réduire la dégradation des terres, mais aussi restaurer les terres dégradées. Afin de favoriser une gestion plus durable des terres, les spécialistes des questions foncières préconisent une gouvernance foncière participative afin d'éviter le morcellement des terres agricoles, d'encourager l'agroécologie et de mettre à profit les savoirs traditionnels pour améliorer la gestion des pâturages.



Source: Mohamed Tohami (2020)

CONFLITS LIÉS À L'UTILISATION DES TERRES ET AUX RESSOURCES NATURELLES

De tout temps, les moyens de subsistance des communautés pastorales de la région arabe ont reposé sur la flexibilité et la mobilité entre saisons sèche et humide. La relation symbiotique qu'elles forment avec les agriculteurs et les agricultrices sur leur itinéraire de déplacement a toujours été mutuellement avantageuse, mais pas systématiquement pacifique en raison de l'intrusion courante d'animaux dans les parcelles agricoles ou de leur passage sur les terres cultivées le long des couloirs de transhumance. Les conflits entre populations agricoles sédentaires et itinérantes concernant l'accès aux ressources naturelles et leur contrôle sont légion dans les pays arabes où le pastoralisme demeure une importante source de subsistance.

Les changements climatiques aggravent ces conflits, perturbant les calendriers et les droits habituellement reconnus par les populations agricoles nomades et sédentaires. L'origine du problème réside dans la mauvaise gestion des pâturages, des parcours et des zones forestières ainsi que dans des changements d'affectation malavisés. L'absence de mécanismes de gouvernance foncière clairs dans un contexte de vulnérabilité aux changements climatiques exacerbe les rivalités entre groupes pour les ressources naturelles. Dans certains cas (comme

au Kordofan occidental), l'appropriation privée de terres domaniales et de ressources naturelles à des fins d'extraction déstabilise les moyens de subsistance ruraux et pastoraux, creusant les inégalités sociales pour l'accès à ces ressources et augmentant le risque de conflits politiques et sociaux.

Dans le droit fil des débats qui agitent le monde, les groupes d'éleveurs et d'éleveuses nomades de la région arabe reconnaissent le rôle positif du pastoralisme durable. L'objectif d'améliorer la gestion des pâturages et de sécuriser et renforcer les droits fonciers trouve un écho dans certains pays qui tentent de cartographier, de démarquer, de protéger et de réglementer les couloirs de transhumance. Si ces efforts sont indispensables, ils se révèlent insuffisants pour protéger les droits fonciers des populations pastorales nomades. Il faut mettre en place des politiques foncières intégrées qui reconnaissent les savoirs et la grande capacité d'adaptation de ces populations et faire en sorte que ces dernières participent à la cartographie des droits fonciers, pour limiter les conflits liés aux terres qui risquent de se multiplier et de s'étendre du fait de la crise climatique. Les recherches en la matière restent limitées dans la région arabe ; il convient donc d'en faire une priorité.



Source: Levi Meir Clancy (2018)

DÉPOSSESSION DE TERRES ET DÉPLACEMENTS

L'acquisition de vastes étendues de terres et l'accaparement des ressources foncières et hydriques conduisent à la dépossession des petits exploitants et exploitantes, ainsi que d'autres groupes vulnérables, les chassant de leurs terres. Dans de nombreux pays, les petites propriétés privées disparaissent et les terres communales sont privatisées et clôturées. L'essor spectaculaire de l'agriculture industrielle et l'accélération de l'appropriation des terres et des ressources aux fins de l'atténuation des changements climatiques (phénomène connu sous le nom d'accaparement « vert ») provoquent le déplacement de populations vulnérables qui possèdent et utilisent les terres. La situation s'aggrave lorsque les droits fonciers ne sont ni protégés ni reconnus ou lorsque les terres et les ressources naturelles sont mal gérées et exposées aux effets des changements climatiques ainsi qu'aux aléas climatiques.

De surcroît, la région arabe se trouve au cœur du débat international sur les migrations et les

déplacements de populations causés par différents facteurs, dont les difficultés économiques, les crises politiques, les conflits armés et les catastrophes naturelles.

Il est indispensable, pour les communautés rurales agraires dont la subsistance dépend de la terre, de sécuriser l'accès à la terre et aux droits fonciers et d'investir dans des infrastructures visant les zones rurales et les zones urbaines pauvres. La sécurisation des droits fonciers réduit leur vulnérabilité aux chocs climatiques et à la pauvreté tout en améliorant leur statut vis-à-vis des puissants. Les programmes d'indemnisation, de réinstallation et de redistribution des terres constituent des stratégies décisives dans les zones exposées aux aléas climatiques, sous réserve qu'ils soient négociés et acceptés par les personnes concernées. Il est cependant difficile de trouver des initiatives régionales qui ont fait leurs preuves dans ce domaine.



Source: Afèx Azabache (2019)

URBANISATION CHAOTIQUE

Dans la région arabe, la population urbaine a crû à un rythme et dans des proportions tels que la plupart des gouvernements n'ont pas été en mesure de planifier, de créer et de développer des infrastructures, de fournir des services publics et de garantir un logement convenable à toutes et tous. La mauvaise utilisation des terres et l'absence de cadres réglementaires adaptés aux réalités actuelles pour régir le développement urbain ont permis aux agglomérations de gagner peu à peu sur les terres domaniales, les espaces agricoles périurbains, les bois et forêts, ainsi que les basses terres et autres zones à risque climatique, peu adaptées à l'habitat humain. Dans de nombreuses villes arabes, des groupes vulnérables, y compris des personnes réfugiées et des populations pauvres issues de l'exode rural, vivent dans des zones inondables.

Dans la région, on a pu constater que les populations riches ont, elles aussi, empiété sur des zones exposées à des risques naturels, notamment les régions côtières et les deltas des fleuves qui sont de plus en plus présentés et vendus comme des destinations de loisirs. Ce sont néanmoins les populations pauvres qui restent les plus vulnérables aux aléas naturels et climatiques. Il est non seulement plus facile pour les riches de se relever d'une catastrophe

climatique, mais ils sont aussi bien plus à même de mettre en œuvre des mesures de prévention pour protéger leurs biens et minimiser leurs pertes. Ils sont par ailleurs bien moins vulnérables aux menaces d'expulsion et de réinstallation grâce à leur pouvoir et à leur réseau.

L'amélioration de la sécurité face aux risques climatiques implique un aménagement urbain réfléchi et une bonne gestion des risques de catastrophe. Certaines villes arabes ont pris des mesures concrètes à cet égard. Toutefois, les responsables de l'administration de ces villes ont encore beaucoup à faire pour éviter leur étalement sur des zones à risque et protéger les sites naturels de grand intérêt écologique des exploitations préjudiciables. Plusieurs grands enjeux se superposent, par exemple : la révision des cadres en place concernant l'aménagement de l'espace urbain, l'évaluation de la manière dont les différents groupes socioéconomiques sont touchés par les catastrophes naturelles, la réévaluation de la fiscalité des espaces urbains vacants, l'étude de la possible densification de certaines zones urbaines avec instauration d'un zonage social, et la mise en place de politiques de protection environnementale et sociale justes qui favorisent l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets.

RECOMMANDATIONS

Les conclusions du rapport sur la gouvernance foncière, les ressources naturelles et les changements climatiques dans la région arabe confirment que les changements climatiques, qui sont le plus grand défi du XXI^e siècle, ont des répercussions sur les biens fonciers, les ressources naturelles et les écosystèmes de la région arabe, avec des conséquences désastreuses sur les populations et leurs capacités de subsistance. Dans le contexte des changements climatiques, le développement durable doit passer par une bonne gouvernance des terres et par la sécurisation des droits fonciers. Le rapport formule les recommandations suivantes :

- Définir des cibles nationales de neutralité en matière de dégradation des terres, s'engager à les atteindre et assurer le suivi et la communication des résultats obtenus, au regard des indicateurs des objectifs de développement durable (ODD) liés aux questions foncières, dans le but d'atténuer les changements climatiques, de s'adapter à leurs effets néfastes et d'enrayer ou d'inverser le processus de dégradation des terres.
- Adopter des approches globales et multidimensionnelles destinées à protéger les écosystèmes productifs et les services qu'ils rendent, tout en accordant la priorité à la stabilité et à la sécurité humaine.
- Faire de la gestion durable des terres et de l'aménagement du territoire des outils incontournables pour faire face aux urgences environnementales, mettre un terme à la dégradation des terres, des pâturages et des forêts, et encadrer le développement urbain.
- Promouvoir une urbanisation durable et climatorésiliente grâce à la gestion des risques de catastrophe et à un aménagement de l'espace/une planification urbaine tenant compte des questions climatiques afin de sécuriser les centres urbains contre les risques climatiques.
- Restaurer les terres dégradées afin de promouvoir la production vivrière, et donc, la sécurité alimentaire et de meilleures conditions de vie pour toutes et tous.
- Créer des mesures de protection sociale et environnementale et assurer leur mise en œuvre afin de protéger les moyens de subsistance et les droits fonciers des populations affectées par des projets d'infrastructures de grande ampleur ou d'accaparement « vert » (les petits exploitants ou petites exploitantes et les personnes réfugiées, par exemple) contre les expulsions forcées.
- Sécuriser les droits fonciers pour que toutes et tous puissent prendre part à l'action climatique, par exemple en investissant dans des mesures d'adaptation aux effets des changements climatiques pour assurer la durabilité de l'utilisation de leurs terres et de leurs ressources naturelles à long terme (protection de l'environnement, préservation de la biodiversité, ralentissement ou inversion du processus de dégradation des terres, etc.).
- Défendre et protéger les systèmes pastoraux en légiférant pour réglementer le pâturage et délimiter les zones pastorales, ainsi qu'en légitimant le système coutumier, notamment en reconnaissant le droit coutumier devant la justice, en créant des points d'eau et en plantant du fourrage local. Il faut diversifier et renforcer les moyens de subsistance des communautés pastorales afin d'améliorer leur résilience aux chocs et aux risques climatiques et d'éviter la surexploitation des ressources naturelles.

RECOMMANDATIONS

- Respecter et formaliser les relations entre populations agricoles nomades et sédentaires s'agissant des droits fonciers coutumiers, renforcer les mécanismes de règlement des litiges et assurer un panel de services pour améliorer le bien-être, la productivité et la sécurité des communautés pastorales.
- Soutenir et protéger les petits exploitants et les petites exploitantes en renforçant leurs capacités et en améliorant leur accès aux semences, aux outils et aux produits, leur accès au crédit et leur accès aux marchés afin d'assurer une concurrence loyale avec les grandes exploitations industrielles du secteur agricole.
- Protéger, démarquer et réglementer les couloirs de transhumance pour améliorer la gestion de l'utilisation des terres et faciliter le règlement des litiges.
- Reconnaître et améliorer les systèmes de gestion des terres coutumières et communales existants pour qu'ils soient mieux adaptés à la réalité des défis que les changements climatiques posent aux sociétés modernes.
- Adopter des approches d'administration foncière appropriées et climatorésilientes afin d'apporter des solutions concrètes aux questions de sécurité foncière et de gestion de l'utilisation des terres.
- Promouvoir des cadres juridiques et institutionnels justes qui tiennent compte des droits de propriété et des liens sociaux existants, et réfléchir à de nouveaux moyens de concilier droits coutumier et statutaire, de sécuriser les régimes fonciers coutumiers et de protéger les droits des femmes à la terre pour la réalisation des ODD et la mise en œuvre de mesures efficaces pour faire face aux changements climatiques (CLD, 2017).
- Évoluer vers une gouvernance à plusieurs niveaux (gouvernements infranationaux, locaux et municipaux et institutions non étatiques) pour relever le défi de l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets.
- Mobiliser les parties prenantes locales (métiers liés au foncier, fonctionnaires, responsables locaux, chefs religieux et coutumiers, jeunes, chercheuses et chercheurs, associations locales, monde universitaire, etc.) pour assurer une bonne gouvernance foncière, sécuriser les droits fonciers et promouvoir la neutralité en matière de dégradation des terres et la restauration des terres.
- Tirer les enseignements des régimes fonciers coutumiers efficaces et inclusifs existants concernant le partage des ressources naturelles et le règlement des conflits, et étudier de nouveaux régimes fonciers communaux pour sécuriser les droits fonciers.
- Il faut absolument renforcer la coopération à l'échelle régionale, d'où la nécessité de nouer des relations de collaboration verticales et horizontales entre les différents groupes. Les parties prenantes nationales et locales doivent être mises en contact et dotées des capacités et des moyens d'action nécessaires pour ouvrir la voie à une gouvernance foncière durable et à l'action climatique au sein de leurs communautés et de leurs pays. Les organisations internationales peuvent jouer un rôle déterminant en soutenant et en facilitant la création de ces réseaux ainsi qu'en constituant une base de connaissances ascendante et descendante tout en « continuant de servir de plateforme de dialogue » et en veillant à ce que toutes les voix soient entendues.

PROGRAMME DES
NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS
ONU-Habitat
P.O. 30030, Nairobi 00100, Kenya
Tél. : +254 20 762 3120
Fax : +254 20 762 4266

www.unhabitat.org

Veillez nous contacter pour toute information
complémentaire :
Secrétariat du Réseau GLTN
Sous l'égide d'ONU-Habitat
P.O. 30030, Nairobi 00100, Kenya
Tél. : +254 20 76 5199
Fax : +254 20 762 4256
Courriel : unhabitat-gltn@un.org

www.gltn.net



LCPS المركز اللبناني للدراسات
The Lebanese Center
for Policy Studies

